

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

Comté de Lotbinière

LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL est tenue à l'heure et au lieu des sessions, lundi le 4 février 2013 à 19h30

Sont présents/es : M. Daniel Turcotte
Mme Manon Olivier
M. Jean-Guy Isabelle
M. Daniel Roy
Mme Sylvie Laroche
Est absente : Mme Marie-Claude Lemieux

FORMANT QUORUM sous la présidence de Monsieur Rénaud Grondin, maire

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Exemption de la lecture du procès-verbal du 14 janvier 2013.
3. Adoption du procès-verbal du 14 janvier 2013.
4. Adoption des dépenses incompressibles pour le mois de février 2013.
5. Adoption des comptes à payer.
6. Comités : Loisirs – Famille – Sanitaire – Bibliothèque – École – Pompiers.
7. Demande Programme Placement Carrière Été 2013.
8. Demande appui à la ville de Gaspé.
9. Planification stratégique 2013/2018 Sondage auprès des élus.
10. Affaires nouvelles :
 - a) Pont Bernatchez
 - b) Refoulement pluvial rue de l'Église
 - c) C.D.E. demande de versement
 - d) Camion incendie
 - e) Défi Pierre Lavoie
 - f) Cours de pompiers
 - g) Invitations Camion déneigement
 - h) Activité planification stratégique
 - i) Madame Laroche
 - j) Location salle : Ass. responsabilité
 - k) Parc-École
 - l) Puits
11. Période de questions
12. Levée de la séance

2013-02-023

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Manon Olivier et résolu à l'unanimité par les conseillers l'adoption de l'ordre du jour, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

2013-02-024

EXEMPTION DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DU 14 JANVIER 2013.

Il est proposé par Daniel Turcotte et résolu à l'unanimité par les conseillers l'exemption de la lecture du procès-verbal du 14 janvier 2013.

Adoptée à l'unanimité

2013-02-025

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 JANVIER 2013.

Il est proposé par Sylvie Laroche et résolu à l'unanimité par les conseillers l'adoption du procès-verbal du 14 janvier 2013, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

2013-02-026

ADOPTION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2013.

Il est proposé par Daniel Roy et résolu à l'unanimité par les conseillers l'adoption des dépenses incompressibles pour le mois de février 2013.

Adoptée à l'unanimité

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

Comté de Lotbinière

2013-02-027

COMPTES À PAYER

Il est proposé par Jean-Guy Isabelle et résolu à l'unanimité par les conseillers l'adoption des comptes à payer, soit :

Comptes payés durant le mois de février 2013 :

1300052 – Municipalité de Laurier-Station : Déchets	2 028.04
1300053 – Municipalité de Laurier-Station : Recyclage	1 376.81
1300054 – MRC de Lotbinière : Quotes-parts, service cartographie	7 336.42
1300055 – Receveur Général du Canada : Retenues à la source	1 087.80
1300056 – Menuiserie R. Bédard : Voirie, loisirs, salle municipale	111.51
1300057 – Pièces d'Autos Carquest : pièces pour soudeuse	32.98
1300058 – Groupe CCL : Chèques Laser	458.78
1300059 – Després inc. : Coupage et pliage	183.96
1300060 – Municipalité de Val-Alain : Timbres, bulletin	117.59
1300061 : Aréo-Feu : Inspection appareils respiratoires	520.61
1300062 - Supérieur Propane : 1245, 2e Rang, location cylindres loisirs	26.94
1300063 – FQM : Dicom	33.63
1300064 – C.E.R. Turmel : Tube, crochet 5/16	79.33
1300065 - Maxxam Analytics : Analyses d'eau	51.74
1300066 – Municipalité de Joly : Entente insp.mun., incendie	2 428.25
1300067 – Robitaille Equipement inc. : Couteau grader, lame	570.28
1300068 – Les Produits Sani-Sécur G.D. : Articles ménagers	487.17
1300070 – Macpek inc. : miroir, booster Kenworth	117.85
1300071 – Wurth Canada limited : Voirie entretien	904.52
1300072 – Protection Incendie : Inspection, air pack, joint torique	70.65
1300073 – Bock inc. : Pièces pour pépîne	238.86
1300074 – Rogers san-fil : Cellulaire pompiers	51.66
1300076 – Polyvalent La Samare Défi Pierre Lavoie : inscription	35.00
1300078 – Hydro-Québec : Éclairage public	508.56
1300079 – Philippe Gosselin & Ass. Ltée : Diesel garage	825.68
1300081 – Telus Québec : Téléphone pompiers, téléphone et internet	415.72
1300082 – Supérieur Propane : 1159, de l'Église, 1200, de l'Église	1 722.21
1300083 – Superval inc. : Camion déneigement Volvo 2000	51 738.75
1300084 – Richard Paquet : Diesel Couche-Tard St-Augustin	200.01
1300085 – Hydro-Québec : Électricité 1245, 2e rang	395.69
1300086 – Buropro : Cartouche encre, enveloppes, Tampon encreur	363.58
1300087 – Bell Mobilité : Cellulaires	342.34
1300088 – Le Réseau Mobilité Plus : Fréquence numérique, retour app.	543.43
1300089 – Philippe Gosselin & Ass. Ltée : Diesel garage	2270.38
L1300001 – MRC Lotbinière : Quote-part évaluation	3 953.60
- Frais de déplacement	469.60
- Salaire	7 691.58

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ NO. 2013-027

Je, soussignée, certifie par le présent certificat que des crédits budgétaire sont disponibles pour des dépenses totalisant 89 791.51 \$

Caroline Fortin,
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

Adoptée à l'unanimité
.....

2013-02-028

DEMANDE «EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2013.»

Il est proposé par Manon Olivier et résolu à l'unanimité par les conseillers de faire une demande de deux (2) animateurs/trices concernant le programme «Emplois d'été Canada 2013»;

Que la municipalité de Val-Alain accepte la responsabilité du projet présenté dans le cadre du programme «Emplois d'été Canada 2013»;

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

Comté de Lotbinière

Que le maire ou le maire suppléant et la directrice générale sont autorisés au nom de la municipalité de signer tout document officiel concernant ledit projet et ce, avec le Gouvernement du Canada;

Que la municipalité s'engage par ses représentants, à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

Adoptée à l'unanimité
.....

2013-02-029

DEMANDE D'APPUI À LA VILLE DE GASPÉ.

Considérant que la ville de Gaspé fut la 45e municipalité québécoise à adopter le Règlement dit de Saint-Bonaventure qui vise à protéger les sources d'eau des citoyennes et citoyens.

Considérant que la compagnie Pétrolia veut forer un puits pétrolier à environ 350 mètres des maisons des résidents et résidentes de la ville.

Considérant que les élus municipaux de la ville de Gaspé, unanimement, s'opposent à un tel forage, compte-tenu des risques de contamination des nappes phréatiques.

Considérant que la très vaste majorité des citoyens et citoyennes de la ville de Gaspé appuie les élus municipaux dans leur défense de ce règlement.

Considérant que des experts indépendants ont exprimé l'opinion que ce forage représente des risques pour l'intégrité des sources d'eau de la municipalité.

Considérant par ailleurs que la ville de Gaspé ne s'oppose pas au développement de la filière pétrolière sur son territoire offrant à la compagnie Pétrolia de pouvoir exercer ses activités sur 85 % de son territoire, mais s'objecte à des forages dans les limites séparatrices établies autour de ses sources d'eau.

Considérant que les unions municipales québécoises, la Fédération québécoise des municipalités et l'Union des municipalités du Québec, ont unanimement appuyées les élus de Gaspé dans leur lutte.

Considérant que cette lutte courageuse menée par les élus de la ville de Gaspé et les citoyennes et citoyens de cette municipalité pour protéger leurs sources d'eau doit être considérée comme étant la lutte de toutes les municipalités et de tous les citoyens et citoyennes qui veulent protéger leurs sources d'eau, puisque le contexte est le même, les enjeux sont similaires et la problématique identique.

Il est proposé par Sylvie Laroche et résolu à l'unanimité par les conseillers :

De déclarer notre appui aux élus et à la population de la ville de Gaspé qui défendent ainsi leur droit à pouvoir bénéficier de l'eau potable.

De demander au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des parcs de s'engager résolument dans la défense des intérêts des citoyennes et citoyens qui veulent protéger leurs sources d'eau.

De faire connaître publiquement le contenu de la présente résolution.

De faire parvenir la présente résolution aux élus de la ville de Gaspé, au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, à la ministre des Ressources naturelles.

Adoptée à l'unanimité
.....

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

Comté de Lotbinière

2013-02-030 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS – PONT BERNATCHEZ

Considérant que le Pont Bernatchez est en mauvais état;

Considérant que des morceaux de ciment cassé se détachent des trottoirs et que les rampes sont brisées;

En conséquence, il est proposé par Daniel Turcotte et résolu à l'unanimité par les conseillers que la municipalité de Val-Alain demande au Ministère des Transports la réfection des trottoirs et des rampes du Pont Bernatchez.

Adoptée à l'unanimité

.....

2013-02-031 CDE – VAL-ALAIN : DEMANDE DU PREMIER VERSEMENT

Il est proposé par Daniel Turcotte et résolu à l'unanimité par les conseillers de déboursier le premier versement de 15 000 \$ à la Corporation de Développement économique Val-Alain.

Adoptée à l'unanimité

.....

2013-02-032 GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE AU SECONDAIRE APPUI FINANCIER

Considérant que les 15 & 16 juin 2013, 31 élèves de la Polyvalente la Samare participeront, parmi 2 250 élèves du Québec, à une course à relais sur une distance d'environ 270 km qui les mènera à Montréal dans le cadre du Grand défi Pierre Lavoie au secondaire;

Considérant que celui-ci s'appuie sur les valeurs comme la persévérance, le dépassement de soi et la responsabilisation face aux choix santé et qu'il cible principalement les jeunes pour qu'ils gardent de bonnes habitudes de vie.

Il est proposé par Daniel Turcotte et résolu à l'unanimité par les conseillers de déboursier 35 \$ pour appuyer financièrement une jeune résidente de Val-Alain qui participera à ce défi.

Adoptée à l'unanimité

.....

2013-02-033 COURS DE POMPIERS

Il est proposé par Manon Olivier et résolu à l'unanimité par les conseillers de payer les frais d'inscription et de déplacement à 3 pompiers.

Adoptée à l'unanimité

.....

2013-02-034 AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il est proposé par Daniel Roy et résolu à l'unanimité par les conseillers que monsieur le maire ajourne la séance au jeudi 21 février 2013 à 19h30.

Adoptée à l'unanimité

.....

Rénald Grondin, maire

Caroline Fortin, dir. gén. / sec. très.

Je, Rénald Grondin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 141 (2) du Code municipal.

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

Comté de Lotbinière

UNE SÉANCE AJOURNÉE de la session ordinaire du 4 février 2013 est tenue à l'heure et au lieu ordinaire des sessions, jeudi le 21 février 2013 à 19h30

Sont présents/es : Mme Manon Olivier
M. Jean-Guy Isabelle
Mme Sylvie Laroche
M. Daniel Turcotte
M. Daniel Roy

Est absente : Mme Marie-Claude Lemieux

2013-02-035

INVITATIONS POUR LE CAMION DE DÉNEIGEMENT

Considérant que nous avons invités deux compagnies pour l'acquisition d'un camion de déneigement usagé 10 roues de l'année 2000 ou plus récent, selon la résolution n° 2013-01-018;

Considérant que nous avons reçus deux soumissions, soit :

Superval inc.	51 738,75 \$
Camions A. & R. Dubois, soumission rejetée documents manquants	78 757,88 \$

En conséquence, il est proposé par Daniel Roy et résolu à l'unanimité par les conseillers d'acheter le camions de déneigement usagé de Superval inc. au montant de 51 738,75 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

.....

2013-02-036

ACTIVITÉ SUR LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE

Considérant qu'une activité sur la planification stratégique aura lieu le 23 février 2013 à St-Agapit et que Manon Olivier participera à cette rencontre;

Il est proposé par Daniel Turcotte et résolu à l'unanimité par les conseillers de rembourser les frais de déplacement de Manon Olivier.

Adoptée à l'unanimité

.....

2013-02-037

LOCATION DE LA SALLE : ASSURANCE RESPONSABILITÉ

Il est proposé par Jean-Guy Isabelle et résolu à l'unanimité par les conseillers que la municipalité se réserve le droit d'exiger une preuve d'assurance responsabilité lors de la location de la salle municipale.

Adoptée à l'unanimité

.....

2013-02-038

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Daniel Roy et résolu à l'unanimité par les conseillers que monsieur le maire lève la séance à 20h05.

Adoptée à l'unanimité

.....

Rénald Grondin, maire

Caroline Fortin, dir. gén. / sec. très.

Je, Rénald Grondin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 141 (2) du Code municipal.